

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

## Séance du jeudi 13 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 07/02/2020

Début de la séance : 18h04

Fin de la séance : 21h09

Nombre de votants : 83

-----  
Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 13 février 2020 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 21/02/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** A.GEST

**Objet :** Compte-rendu analytique.

**Membres présents :** MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. DELARUE, RENAUX, Mme FINET, MM. JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLOT, HÉMART, GUÉANT, DELRUE, Mmes DELÉTRÉ, BRUNEL, VERRIER, M. CLAISSE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mmes HAMADI, GUÉROULT, ROY, BOUCHEZ, BUDYNEK, BOHAIN, MM. STENGEL, DESCHAMPS, Mmes LE CLERCQ, GARDEZ, MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, MM. HUTIN, LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme ANNOOT, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, HADOUX, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, MILLE, CAPRON, Mmes TREFCON, PINON, MM. DUFLOUCQ, PENAUD, ABET, Mme DUBREUCQ, M. LEFEUVRE, Mme LAPA, M. POIRET, Mme DOURNEL-GARAT, M. VITRY, Mme BRIAULT, MM. GRUMETZ, BEAUPÈRE, ÉVRARD, DE WITASSE THÉZY, Mme DUVIVIER, MM. VIGNOLLE, CANDÉLA, Mme CRINON, MM. DARRAGON, DUFOUR, CARON.

#### **Membres empêchés :**

M. DHONDT (pouvoir à M. GUÉANT), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme DEVAUX), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mmes LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), BERGER (pouvoir à M. HUTIN), MM. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), DE FRANCQUEVILLE (pouvoir à M. DE WITASSE THÉZY), JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), LELEU (pouvoir à M. VIGNOLLE), DUSSART (pouvoir à M. EVRARD), THÉVENIAUD, Mme BOUVET, M. DUPILLE se sont excusés. M. FRADCOURT, Mme ALLAIS, MM. FOUCAULT, MENDÈS-BORGÈS, SÉRY, BILLOT, NAVARRE, MAQUET, LEPOETRE, Mme LANGLACÉ.

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
AMIENS METROPOLE**

**Séance du jeudi 13 février 2020**

M. DUFLOUCQ est arrivé à 18h14 (point n°3), MM. LORIC, CANDÉLA sont arrivés à 18h16 (point n°3), Mme DOURNEL-GARAT est arrivée à 18h18 (point n°3), M. DESCHAMPS est arrivé à 18h20 (point n°3), Mmes BRUNEL (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) et TREFCON sont arrivées à 18h25 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18h37 (point n°6), M. PIGOUT (pouvoir à M. STENGEL) est arrivé à 19h54 (point n°31). M. DESCHAMPS a quitté la séance à 19h03 (point n°22), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) a quitté la séance à 19h47 (point n°30), M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT) a quitté la séance à 20h18 (point n°44).

La séance a été ouverte à 18 H 04.

### 1 - Délégations de vote.

Denis DHONDT a donné pouvoir à Éric GUÉANT,  
Martin DOMISE a donné pouvoir à Alain GEST,  
Hugues DE FRANQUEVILLE a donné pouvoir à Dominique DE WITASSE THÉZY,  
Daniel LELEU a donné pouvoir à Marc VIGNOLLE,  
Nedjma BEN MOKHTAR a donné pouvoir à Valérie DEVAUX,  
Jean-Marc JOVELET a donné pouvoir à Éric CAPRON,  
Françoise BERGER a donné pouvoir à Thomas HUTIN,  
Maryse LION-LEC a donné pouvoir à René ANGER,  
Edouard DUSSART a donné pouvoir à Dominique EVRARD,  
Didier CARDON a donné pouvoir à Jacques LESSARD,  
Philippe THEVENIAUD, Yves DUPILLE et Marie-Claire BOUVET se sont excusés.

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

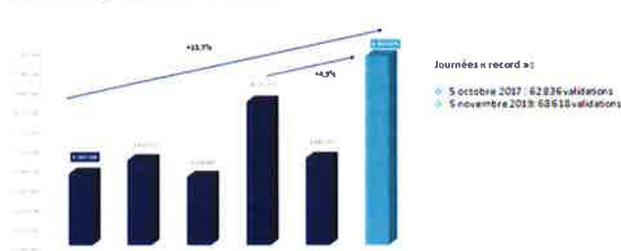
Madame Colette FINET a été désignée en qualité de secrétaire et Madame Margaux DELÉTRÉ en tant que secrétaire adjointe.

*Adopté à l'unanimité*

### 3 - Communications du Président.

Monsieur le Président a donné la parole à Pascal RIFFLART pour qu'il commente le diaporama relatif à l'évolution de la fréquentation et le volume des ventes d'Amétis et dont les principales vues sont reprises ci-après :

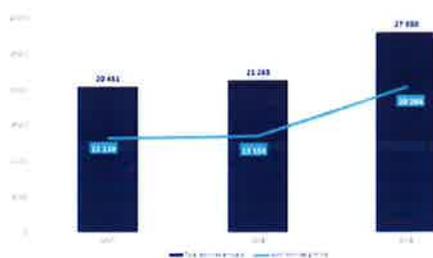
Une évolution positive de la fréquentation, malgré les travaux  
(Val des Ors du 05 octobre (Janv. et retraités du samedi) et de la Cour de Ville)



Une évolution positive de la fréquentation, malgré les travaux  
(Val des Ors du 05 octobre (Janv. et retraités du samedi) et de la Cour de Ville - Base 100 en 2014)



La tarification au QF profite à un plus grand nombre d'utilisateurs  
abonnés titulaires (à la date du 31/12)

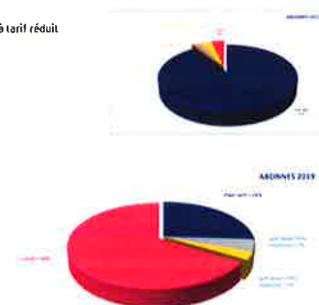


Zoom sur « 18-25 ans » : plus de clients abonnés, plus de bénéficiaires de titres à tarif réduit  
abonnés titulaires (à la date du 31/12)

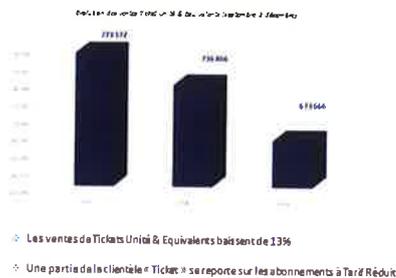


Profonde évolution de la structure des abonnements

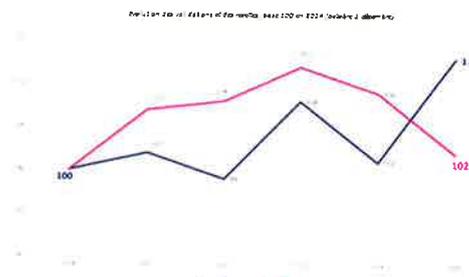
- 91% des abonnés en « plein tarif » en 2017, 26% en 2019
- 3 % de « gratuit » en 2017, 66% en 2019



Baisse des ventes sur les titres « Occasionnels »  
avec un transfert vers les titres mensuels & annuels à tarif réduit



2019 : inversion des courbes Recettes & Fréquentation.  
Un réseau plus équitable sur le plan tarifaire qui profite à un plus grand nombre d'usagers



#### 4 - Procès-verbaux des séances des 28 novembre 2019 et 19 décembre 2019. Approbation.

Les procès-verbaux des séances des 28 novembre et 19 décembre 2019 ont été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. En l'absence de remarque, ils ont été approuvés.

*Adopté à l'unanimité*

#### 5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 12 décembre 2019 et le 4 février 2020 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

*Dont acte*

#### 6 - Association australienne de sapeurs pompiers volontaires Country Fire Service (CFS) Foundation. Versement d'une aide exceptionnelle. Année 2020.

Le conseil métropolitain a approuvé le versement d'une aide exceptionnelle de 5 000 € à la "Country Fire Service" (CFS) Foundation Incorporated qui lutte contre les incendies dans le sud de l'Australie. La collectivité avait contacté l'ambassadeur Australien pour avoir son avis et il avait été proposé que la ville d'Amiens aide une association pour la replantation de végétation, de son côté la communauté d'agglomération a donc ciblé cette association pour soutenir les pompiers qui n'ont pas le statut de professionnels.

*Adopté à l'unanimité*

#### 7 - Bertangles. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Conventions d'occupation du domaine public.

Les membres du conseil ont approuvé la convention à intervenir avec la commune de Bertangles qui acte le remboursement des dépenses supportées par la commune pour le compte d'Amiens Métropole au titre des compétences sportives et culturelles pour un montant de 13 039,91 € pour l'année 2019. Les conventions d'occupation du domaine public pour la bibliothèque et la salle de sport ont également été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

#### 8 - Vers-sur-Selle. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation du domaine public pour la bibliothèque.

Le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la convention d'occupation du domaine public et la convention de remboursement pour la bibliothèque de Vers-sur-Selle et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

**9 - Amiens. Centre culturel Léo Lagrange. Travaux de sécurisation. Mobilisation de financements extérieurs.**

Situé aux abords immédiats du quartier prioritaire des parcheminiers, le Centre Culturel Léo Lagrange accueille entre 6 000 et 7 000 personnes par an via la mise en place de nombreuses activités.

Des travaux de sécurisation ont été réalisés en 2019 et d'autres sont programmés pour l'année 2020 pour un montant de 44 402 € HT. Des recherches de financements sont en cours et l'Etat, au titre des crédits 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – grandes priorités serait susceptible d'intervenir à hauteur de 80 % maximum du coût total HT.

C'est pourquoi les membres de l'assemblée ont autorisé Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers extérieurs.

*Adopté à l'unanimité*

**10 - Travaux d'entretien des équipements culturels et sportifs de proximité 2020. Autorisations administratives.**

Chaque communauté de territoires est dotée d'un budget propre lui permettant d'assurer l'entretien et la rénovation des équipements culturels et sportifs de proximité. Pour 2020, le montant de la dotation destinée aux 4 territoires s'élève à 1 800 000 € répartis comme suit :

Communauté Nord 415 500 €

Communauté Sud 439 300 €

Communauté Est 423 200 €

Communauté Ouest 522 000 €

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires et à entreprendre les travaux listés dans le tableau joint en annexe à la délibération qui lui a été communiquée.

*Adopté à l'unanimité*

**11 - Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Création de l'Observatoire de la Délinquance.**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'Amiens Métropole a été créé en décembre 2002. Suite à son Assemblée Plénière du 18 décembre 2019, les élus métropolitains ont approuvé la création de l'Observatoire de la Délinquance, visant à rassembler l'ensemble des données provenant de multiples sources statistiques, notamment celles de la police nationale. Cet observatoire permettra également de favoriser les échanges entre les différents acteurs locaux, d'aider à la décision et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre.

*Adopté à l'unanimité*

**12 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Associations Le Mail et Apremis. Subventions. Année 2020. Conventions.**

L'assemblée a renouvelé le financement d'actions de prévention en accordant un montant de 17 750 € à l'association Le Mail pour l'action « Prévention de l'errance chez les jeunes », et un montant de 10 000 € pour l'association APREMIS pour l'action « Temps de vie, d'échanges et de médiation » pour l'année 2020 et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

*Adopté à l'unanimité*

**13 - Maison des associations d'Amiens Métropole. Subvention. Année 2020. Convention.**

Comme chaque année, le conseil d'Amiens Métropole a décidé de renouveler la subvention octroyée à la Maison des associations d'Amiens Métropole (MAAM) et de verser pour l'année 2020, le même montant qu'en 2019, soit la somme totale de 348 000 € répartie comme suit :

- 188 000 € pour l'aide au fonctionnement.

- 160 000 € pour l'organisation de la manifestation AGORA.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention afférente.

**Adopté à l'unanimité**

**14 - Centre d'expositions et de congrès Mégacité. Contrat de délégation de service public. Rapport d'activité 2018.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Amiens Métropole délègue par un contrat d'affermage la gestion du centre d'exposition et de congrès MEGACITÉ à la société SECECAM. Les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport d'activité présenté par l'entreprise pour l'exercice 2018.

**Dont acte**

**15 - Amiens. Entreprise TECHNIC France. Aide à l'implantation. Modification du destinataire juridique de la subvention accordée. Conventions.**

La société TECHNIC France a présenté un projet immobilier de rachat du site SEVESO ex BRENNTAG Picardie pour le transformer en un site industriel High-Tech dans le secteur de l'électronique. Le 4 juillet 2019, la collectivité s'est prononcée favorablement sur ce projet en octroyant une subvention de 215 000 € en contrepartie de la création à 4 ans de 43 emplois.

A la demande de la maison mère, la société TECHNIC France a modifié le montage administratif du projet et la société TECHNIC Ultra Pure se substituera à TECHNIC France pour l'exploitation industrielle.

Les élus métropolitains ont approuvé d'une part la convention avec le Conseil Régional des Hauts-de-France autorisant Amiens Métropole à intervenir financièrement auprès de la SAS TECHNIC Ultra Pure et d'autre part la convention bipartite à passer avec la nouvelle société actant le versement de cette subvention de 215 000 € et ont autorisé Monsieur le Président à signer ces conventions.

**Adopté à l'unanimité**

**16 - Amiens. TIAMAT Energy. Aide à l'investissement immobilier et à la création de 118 emplois. Convention.**

En 2017, la Société SAS TIAMAT Energy, spécialisée dans la fabrication de piles ion-sodium pour garnir les batteries pour l'électromobilité a été créée. Afin d'assurer et développer une fabrication plus industrielle, l'entreprise a besoin de disposer d'un site de production de mega factory. Le projet d'investissement immobilier situé sur le Pôle Jules Verne (près de 4 M €) accompagne de gros investissements matériels productifs (de l'ordre de 15 M €) et doit permettre la création de 118 emplois prévisionnels.

C'est pourquoi l'assemblée délibérante a répondu favorablement à sa demande de subvention et lui a accordé un soutien financier de 826 000 €. La convention a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**17 - Amiens. 4<sup>ème</sup> déchèterie. Acquisition de la parcelle ZS n°49.**

La construction d'une 4<sup>ème</sup> déchèterie à l'Ouest d'Amiens permettra d'une part, de solutionner les nombreuses décharges sauvages observées dans cette zone, et, d'autre part, de décongestionner les trois déchèteries actuelles, Nord, Sud et Camon. Cet équipement sera implanté sur les parcelles cadastrées section ZS n°48 (appartenant au Syndicat Mixte Europamiens) et n°49 (appartenant à la SEM Amiens Aménagement), situées avenue de Grâce à Amiens. La SEM Amiens Aménagement a d'ores et déjà donné son accord sur le prix de 4 392 € (6 €/m<sup>2</sup>) conforme à l'estimation domaniale pour l'emprise impactée d'une superficie de 732 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle ZS n°49, située dans le périmètre de la ZAC Renancourt.

Le conseil métropolitain a approuvé cette acquisition.

**Adopté à l'unanimité**

**18 - Collecte des pneus usagés en déchèteries. Convention.**

ALIAPUR prend en charge l'intégralité du ramassage et du traitement des pneus usagés déposés en déchèteries. Au-delà de 12 tonnes collectées par an, la société exige la mécanisation de l'opération, qui passe

par la mise en place de bennes ou conteneurs pouvant être repris directement par le collecteur agréé. Considérant que les tonnages collectés en 2018 étaient respectivement de 30 tonnes pour la déchèterie Sud, 16 tonnes pour la déchèterie Nord et 23 tonnes pour la déchèterie Est, il y a lieu de mécaniser cette collecte. Les membres du conseil ont donc approuvé la convention à intervenir avec la société GOMMAGE, seule entreprise agréée sur le secteur métropolitain, pour la mise à disposition des équipements.

**Adopté à l'unanimité**

**19 - Appel à projets de mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France. Candidature.**

Dans le cadre de l'appel à projets intitulé "Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France" et dans la continuité des actions menées par la plateforme Laure et le dispositif de la Ville d'Amiens, le conseil a décidé de déposer une candidature. En effet, la collectivité souhaite structurer un service local d'accompagnement unique, simplifier le parcours des habitants dans leurs démarches et multiplier les projets de rénovation. La création de guichets uniques permettra ainsi de bénéficier du soutien de la région, de l'ADEME et de financement dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Le conseil d'Amiens Métropole a ainsi approuvé la réponse à l'appel à projets et a autorisé Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**20 - Création et Développement des Eco-Entreprises (CD2E). Adhésion. Année 2020.**

Sur le volet de l'économie circulaire, Amiens Métropole s'engage sur des actions autour de l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité et la gestion des déchets des bâtiments dans le cadre du contrat objectif déchets économie circulaire avec l'ADEME Hauts-de-France.

Ces initiatives nécessitent que la collectivité puisse s'appuyer sur une expertise technique et éprouvée en la matière, c'est pourquoi l'assemblée délibérante a décidé d'adhérer au CD2E (Création et Développement des Eco-Entreprises), qui est un organisme indépendant de toute entreprise commerciale. En sa qualité d'acteur régional de la transition énergétique il est en mesure de proposer cet accompagnement et d'apporter son expertise et son aide dans la mise en œuvre ou la valorisation des projets de la communauté d'agglomération. Pour 2020, la cotisation s'élève à 3 240 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

**21 - Eco organisme Valdelia. Convention 2020-2023.**

Fondé en 2011, Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, dont la mission est de collecter et de recycler les Déchets d'Éléments d'Ameublement non ménagers (DEA non ménagers). Les élus métropolitains ont décidé pour la première fois de conventionner pour une durée de trois ans avec Valdelia afin d'organiser l'enlèvement des DEA générés par Amiens Métropole.

**Adopté à l'unanimité**

**22 - Pôle d'Excellence Régional Pôlénergie. Partenariat. Convention tripartite.**

Dans le cadre de la trajectoire « territoire autonome en énergie en 2050 », approuvée par délibération du 2 mai 2019, Amiens Métropole entend accompagner les efforts d'efficacité énergétique et de valorisation massive des énergies renouvelables et récupérables. Pour ce faire, il est envisagé de s'appuyer sur l'expertise de l'association Pôlénergie qui interviendra lors de deux réunions organisées avec le Cluster Energiea sur le thème de la récupération du potentiel de chaleur fatale récupérable sur les deux zones industrielles que sont l'espace industriel nord et Montières. La prestation de Pôlénergie est de 1 500 € HT par réunion, soit 3 000 € HT pour les deux interventions et donne droit à une adhésion pleine et entière à l'association pour l'année 2020. Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention à intervenir avec Amiens Cluster et l'association Pôlénergie et ont autorisé Monsieur le Président à la signer.

**Observation** : M. HERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**23 - Picardie Nature. Animation et sensibilisation du public à la biodiversité des espaces naturels. Subvention. Année 2020. Convention.**

Le conseil a accordé une subvention de 2000 € à Picardie Nature pour la mise en œuvre de 5 actions de sensibilisation à la biodiversité et de valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention et tout acte s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

**24 - Espaces Naturels Sensibles. Picardie Nature. Bois Magneux. Rénovation du Crapauduc par un chantier de jeunes. Subvention. Convention.**

Les membres du conseil ont répondu favorablement à la demande de financement de Picardie Nature pour la remise en état du crapauduc qui se trouve en lisière du Bois Magneux, situé sur la commune de Cottenchy et géré par Amiens Métropole. Cette infrastructure permanente permet aux batraciens venant du bois de traverser la route pour descendre se reproduire dans les étangs de la vallée de La Noye.

Picardie Nature prévoit sa rénovation au moyen d'un chantier de 16 jeunes maximum, organisé en partenariat avec l'association CONCORDIA, mobilisés du 10 au 24 juillet 2020.

Pour cette action, une subvention plafonnée à 3 000 € a donc été accordée et Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention.

**Adopté à l'unanimité**

**25 - Espaces Naturels Sensibles. Bois communautaires. Martelage et vente de bois sur le massif de Frémontiers 2020.**

L'Office National des Forêts (ONF) est maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires et propose de procéder à une vente de bois au titre de l'assiette 2020, sur les parcelles n°9, n°15 et n°16 du bois Frémontiers ce qui représente un volume global d'environ 1 059 mètres cubes.

Le conseil d'Amiens Métropole l'a autorisé à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus des parcelles précitées, à en fixer le prix de retrait puis à désigner le vice-président afin d'autoriser la remise en vente en cas d'inventu.

La recette estimée représente un montant de 18 330 €.

**Adopté à l'unanimité**

**26 - Espaces Naturels Sensibles. Réalisation d'un livret de l'usager des Hortillonnages. Recherche de financements.**

Les Hortillonnages sont un site important à divers titres pour le territoire métropolitain : tourisme, cultures maraîchères, biodiversité... Le foncier est détenu en grande majorité par des particuliers qui, par leur gestion, façonnent le paysage. Les usages et techniques de gestion sont spécifiques, du fait de la présence d'un grand linéaire de fossés et d'une densité importante de propriétés, il paraît donc opportun que soit diffusée une information claire et exhaustive sur les conditions d'usages et d'entretien des « aires » et des canaux de ce site.

L'assemblée a approuvé le projet de réalisation et de diffusion d'un livret de l'usager des Hortillonnages pour un coût estimé à 25 000 € TTC et a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers pour réaliser ce fascicule .

**Adopté à l'unanimité**

**27 - Accueil des gens du voyage. Approbation des règlements intérieurs des aires de moyens séjours de Grâce, Longueau et Boves.**

La communauté d'agglomération a approuvé les règlements intérieurs des aires d'accueil de moyens séjours de Grâce, Longueau et Boves, et a approuvé les droits de place tels que détaillés dans la délibération qui lui a été transmise.

**Adopté à l'unanimité**

**28 - Actions logement d'intérêt communautaire. ADIL de la Somme et AIVS 80. Subventions. Année 2020. Conventions.**

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions qui visent à accorder, pour l'année 2020, une subvention de 50 500 € à l'AIVS 80 et de 31 343€ à l'ADIL 80. Pour mémoire, Amiens Métropole soutient ces associations depuis 2009, en tant qu'actions logement « d'intérêt communautaire » dans le cadre de sa compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat ».

**Adopté à l'unanimité**

**29 - Contrat de ville d'Amiens Métropole. Programmation 2020 de l'appel à projets. 1ère répartition. Conventions-types.**

Un appel à projets a été lancé par Amiens Métropole, l'État et la Région, en lien avec la ville d'Amiens et le Département le 24 septembre 2019, afin d'élaborer un programme d'actions s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de ville et/ou répondant aux enjeux des défis du protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR).

Le conseil a validé la première répartition de la programmation annuelle 2020 du Contrat de ville comprenant l'ensemble des subventions attribuées au titre du Contrat de ville 2020 y compris les subventions inscrites dans les conventions pluriannuelles, pour un total de 230 projets portés par 108 structures et pour un montant total de 1 496 182 € sur l'enveloppe de 1 500 000 € attribuée.

Ces subventions se répartissent de la façon suivante :

- Sur l'axe 1 qui concerne l'accès à l'emploi, l'insertion, le développement économique et la création d'entreprise : 28 projets sont retenus pour 276 462 €.
- 81 projets pour 435 470 € concernent la réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, la lutte contre le décrochage scolaire et la réaffirmation du rôle éducatif des parents.
- L'axe 3 relatif à l'habitat et à la qualité du cadre de vie regroupe 9 projets pour 17 000 €.
- 37 projets sont sur le thème de la prévention, de la santé et de la tranquillité publique pour 272 250 €.
- Et enfin, les thématiques du sport et de la culture comme vecteurs de cohésion sociale qui constituent l'axe 5 regroupent 75 projets pour 495 000 €.

Les élus de la Métropole ont approuvé les conventions-types et ont autorisé leur signature par Monsieur le Président.

**Adopté à l'unanimité**

**30 - Arrêt du Programme Local de l'Habitat.**

Les membres de l'assemblée ont prononcé l'arrêt du Programme Local de l'Habitat 2021-2016 qui leur a été transmis avec la délibération et initié par délibération du 2 février 2017 et ont autorisé Monsieur le Président à engager la phase administrative de validation du présent projet.

Il est à noter que 25 400 000 € seront consacrés à la politique de l'habitat et 13 400 000 € des financements des actions en faveur de l'habitat existant sont d'ores et déjà chiffrés, pour une aide dimensionnée sur 380 logements par an.

Il est précisé également que le PLH sera, après arrêt voté par le conseil métropolitain, soumis à l'approbation des communes membres de la communauté d'agglomération, qui disposeront de 2 mois pour se prononcer à leur tour à compter de leur saisine.

**Observations** : Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à M. ANGER), Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

**Adopté**

**31 - Amélioration de l'habitat. Instauration du permis de diviser. Approbation.**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, l'assemblée délibérante a décidé d'instaurer un permis de diviser dans les secteurs présentant une proportion importante d'habitats dégradés ou d'hyperdensification pouvant engendrer des problèmes de salubrité et de sécurité. La mise en place du dispositif interviendra au 1<sup>er</sup> mars 2020.

*Adopté à l'unanimité*

**32 - Amiens. CLESENCE. Acquisition de 106 logements étudiants et d'une loge gardien situés rue Moïse Delouard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.**

Afin d'acquérir 106 logements étudiants et une loge gardien, situés rue Moïse Delouard à Amiens, CLESENCE a contracté un emprunt de 6 400 301 € auprès de la caisse des dépôts et consignations et a sollicité la garantie d'Amiens Métropole.

Le conseil a répondu favorablement à sa demande en approuvant la convention à intervenir et en autorisant sa signature par Monsieur le Président.

*Adopté à l'unanimité*

**33 - Amiens. Société ZAYO INFRASTRUCTURES France (ex société VIATEL). Autorisation temporaire d'occupation du domaine public communautaire par un réseau de fibres optiques. Renouvellement de la convention.**

Un réseau de fibres optiques appartenant à la Société ZAYO INFRASTRUCTURES France (ex société VIATEL) emprunte l'avenue du Languedoc et l'avenue de la Commune de Paris, dans le quartier d'Etouvie à AMIENS. La convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire entre la collectivité et la Société ZAYO INFRASTRUCTURES France est arrivée à échéance. Les membres du conseil ont approuvé son renouvellement pour une durée de 15 ans et ont autorisé Monsieur le Président à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**34 - Camon. Accompagnement du projet commercial Intermarché. Aménagement d'un tourne-à-gauche route de Corbie. Convention.**

La Société INTERMARCHE projette de réaliser une station-service sur un terrain situé route de Corbie à Camon. Toutefois, la mise en oeuvre de ce projet commercial nécessite l'aménagement d'un tourne-à-gauche, dont la réalisation représente une charge pour la collectivité maître d'ouvrage.

La route de Corbie à Camon étant une voie d'intérêt communautaire gérée par Amiens Métropole, la collectivité réalise et prend en charge ces travaux, étant précisé que le financement de ces équipements publics est facilité par le recours à une convention de Participation pour Équipements Publics Exceptionnels (PEPE), entre la Société INTERMARCHE et Amiens Métropole.

La Société INTERMARCHE versera ainsi sa participation à Amiens Métropole. Elle correspond à l'intégralité des travaux, plafonnée à 175 551,60 € après déduction du FCTVA (montant prévisionnel) via la convention PEPE, le montant total des travaux étant estimé à 210 000 € TTC.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention afférente et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**35 - Appel à projets Agence de l'Eau Artois Picardie. Sécurité de l'alimentation en eau potable. Candidature.**

L'Agence de l'Eau Artois Picardie a lancé un appel à projets pour améliorer la prévention et la gestion des risques et garantir une alimentation en eau potable pérenne et de qualité.

Cet appel à projets permettra à la Métropole de mettre en œuvre des actions novatrices pour la sécurité sanitaire de l'eau potable et d'être fortement soutenue pour la mise en œuvre d'études et d'actions. Cela permettra au Service de l'Eau et de l'Assainissement de renforcer et compléter les actions déjà menées au sein d'une démarche globale et interactive et également d'anticiper sur le caractère réglementaire que devraient prendre les PGSSE (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau).

Les élus métropolitains ont approuvé la candidature de la collectivité sur cet appel à projets afin de mettre en œuvre une démarche PGSSE et ainsi solliciter financièrement l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en œuvre de l'étude de danger, la définition du plan d'actions et la mise à jour du plan de secours permettant la gestion préventive et curative des risques.

***Adopté à l'unanimité***

**36 - Bertangles. Reconstruction de la station d'épuration suite aux orages de mai 2018. Marché n° 2016-02085. Avenant n°2.**

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole a entrepris en 2016 la construction d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » en lieu et place de l'ancienne station située à Bertangles. Le marché a été attribué au groupement IKOS HYDRA (mandataire) / STAG pour un montant de 706 328,05 € HT. Un avenant n°1 augmentant de 4,54 % le montant initial du marché a déjà été conclu. Les forts orages de la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mai 2018 ont provoqué une inondation de la station qui faisait l'objet d'une période de mise au point avant réception, avec des dégâts très importants. Des investigations et expertises ont été menées dans le cadre de l'indemnisation de l'entreprise par son assurance. Après études de sol menées par un bureau d'étude spécialisé, il apparaît que la coulée de boue a créé des zones molles dans les remblais sur des épaisseurs relativement importantes. Sur la base de ce diagnostic, la démolition des bassins s'avère nécessaire. Afin de se prémunir contre la survenue d'un événement similaire, il est proposé de ne pas reconstruire la station à l'identique.

L'assemblée a approuvé cet avenant n°2 qui permet dans un même temps de régler les modalités d'achèvement du marché en cours et de commander de nouveaux travaux. Il a pour objet de fixer les modalités d'exploitation transitoire de la station, les modifications du CCTP, qui reprennent la consistance des travaux à effectuer, la gestion des eaux pendant le chantier, les délais d'exécution de ces travaux et les surcoûts au marché initial estimés à 188 151,09 € HT. Monsieur le Président a été autorisé à signer ledit avenant et à solliciter toute somme attribuable par fonds d'aide de l'État.

***Adopté à l'unanimité***

**37 - Développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier et du territoire de la Basse Vallée la Selle. Convention de partenariat.**

Dans le cadre du projet de développement de l'agriculture biologique sur l'aire d'alimentation du captage de Victorine Autier et du territoire de la Basse Vallée de la Selle, la communauté d'agglomération a approuvé la convention de partenariat à intervenir entre Amiens Métropole, Bio en Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture de la Somme. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention permettant à la collectivité d'intervenir sur l'animation et la coordination ainsi que tout acte se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**38 - Eau et assainissement. Remises gracieuses sur facturation 2019.**

De nombreuses fuites d'eau sont constatées chaque année sur les parties privatives des installations d'eau potable des abonnés d'Amiens Métropole. La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. Le local desservi doit être un local d'habitation et la consommation d'eau constatée doit être supérieure au double de la moyenne des consommations sur la période équivalente des 3 dernières années.

Le conseil d'Amiens Métropole a décidé d'accorder une remise gracieuse, à titre exceptionnel, sur les consommations d'eau pour les abonnés suivants :

- M. Badr SIRAJ SANI et Mme Magali MENEZ : 9 674 € TTC,

- AAC Tennis - boulevard de Dury, Amiens : 10 630 € TTC,
- Amiens Enseigne - Zac de la haute borne Rivery : 12 000 € TTC,
- Entreprise Brunelle – 91 rue du Général De Gaule – Camon : 20 936 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

**39 - Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) et au Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français (CLUSIF).**

Afin de permettre à la collectivité, d'une part, de bénéficier d'un appui et d'informations au titre de la protection des données à caractère personnel et d'autre part, d'être accompagnée dans l'exercice de ses activités dans le respect des Règlements Européens en vigueur dans ce domaine, le conseil a décidé d'adhérer pour l'année 2020 à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel, moyennant une cotisation annuelle de 450 € TTC, et au Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français pour un montant annuel de 2 220 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

**40 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Projet de soutien à la création d'une fondation de coopération scientifique pour l'Institut Faire Faces.**

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation, et plus spécifiquement dans le cadre de l'axe concernant "le numérique au service de l'innovation dans les pratiques de santé", les membres de l'assemblée ont décidé de soutenir financièrement la Fondation de Coopération Scientifique Faire Faces, à hauteur de 250 000 €, soit 50 000 € par an pendant 5 années à compter de 2020 et ce, afin de participer en tant que membre fondateur à la création de cette Fondation de Coopération Scientifique. Pour rappel, la collectivité avait soutenu en 2017 et 2018 une étude de faisabilité juridique, un business plan et un plan de promotion permettant à l'institut d'être accueilli dans un lieu favorisant son développement et son fonctionnement de manière sereine. Il est à noter qu'une convention définissant les modalités de versement de ces sommes sera proposée par délibération courant 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**41 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. Année 2020. 1ère répartition. Convention.**

Dans le cadre du soutien d'Amiens Métropole aux projets étudiants et aux manifestations scientifiques, les élus de la Métropole ont approuvé le versement d'un montant global de 18 000 €, au titre de l'année 2020, réparti sous forme de subventions de la manière suivante :

- Pour l'UPJV, une subvention de 3 000 € pour l'organisation des phases régionales et nationales de "Faites de la Science 2020" prévues du 4 au 6 juin 2020 et une autre subvention de 1 000 € pour le colloque scientifique international "L'enfance de l'art, jeunesse et bande dessinée" qui se déroulera du 2 au 4 juin 2020 ;
- Pour la FAEP, 3 500 € pour son festival FAEP'stival 2020 et 1 500 € dans le cadre de l'action "Bouge ton Bien-être" ;
- 3 000 € pour le Rotaract dans le cadre de l'organisation d'une TEDx le 25 avril 2020 ;
- Et une subvention de 6 000 € à l'Association Au-dessus des toits, pour les 10 ans de Radio Campus.

La convention à intervenir avec l'UPJV a également été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**42 - Université de Picardie Jules Verne. Dispositif de bourses doctorales. Année 2020. Convention.**

Dans le cadre du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation et conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain Universitaire, l'assemblée délibérante a approuvé la mise en place du dispositif de bourses de thèse à destination des doctorants de l'Université de Picardie Jules Verne pour l'année 2020.

Ce dispositif permet de contribuer à renforcer le capital humain des laboratoires amiénois en y favorisant la poursuite d'études longues des étudiants et leur montée en compétences.

Le doctorant peut alors se consacrer à sa thèse, réalisée dans un laboratoire de recherche de l'UPJV, tout en bénéficiant d'un salaire et d'un contrat de travail établi par l'Université.

Le montant de cette bourse doctorale est calculé sur la base d'un salaire brut minimal et couvre 50% du salaire charges comprises sur 3 ans. Un coût prévisionnel de 49 765,59 € est envisagé pour 2020.

L'assemblée a également approuvé la convention fixant les modalités de participation de la collectivité et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**43 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale. Fin de l'opération et transfert des ouvrages à la Ville d'Amiens.**

Par délibération du 8 décembre 2016 la Ville d'Amiens a autorisé la Métropole à réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement du parvis sud et de l'esplanade de la porte Royale de la Citadelle sur son foncier communal. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage Amiens Métropole en 2018 afin d'accompagner l'ouverture de la Citadelle lors de la 1ère rentrée universitaire de l'UPJV.

Le conseil métropolitain a ainsi acté la fin de l'opération et le transfert des ouvrages réalisés par la Collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

**44 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. Marché de maîtrise d'œuvre N°10-75-011 passé avec l'Agence Renzo Piano Building Workshop. Protocole transactionnel.**

Les membres du conseil ont approuvé le protocole transactionnel avec l'Agence Renzo Piano Building dans le cadre du marché pour la réalisation du pôle universitaire à la Citadelle, cette entreprise étant l'un des mandataires du maître d'œuvre qui a réalisé le projet. La réclamation porte sur l'augmentation du coût global des travaux du fait de nombreux travaux supplémentaires, la réattribution du lot peinture en cours de chantier, le délai global d'exécution des travaux et l'absence d'EGIS, chargé du pilotage des travaux, d'avril à juillet 2017 et des demandes complémentaires de signalétique. Le protocole prévoit une indemnisation de 440 000 €.HT à laquelle il convient d'ajouter ce qui est dû au titre du décompte général et définitif soit 249 362 02 € HT. Monsieur le Président a été autorisé à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

**45 - Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France. Partenariat. Subvention. Année 2020. Convention.**

Les actions de l'association Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France s'inscrivent dans l'axe 1 du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation qui consiste à *raviver l'esprit d'entreprise à Amiens et plus précisément diffuser l'esprit d'entreprise des élèves de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.*

Afin de permettre la poursuite du développement de ses actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur le territoire d'Amiens Métropole en 2020 et l'organisation du salon régional 2020 à Amiens, le conseil a accordé une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association, montant identique à celui de 2019, a approuvé la convention à intervenir et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**46 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. SPL Vallée idéale Développement . Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France. Garantie d'emprunt. Convention.**

Par contrat de concession du 17 mars 2016, Amiens Métropole a confié à la SPL Vallée Idéale Développement l'aménagement du secteur Gare La Vallée. Le financement de ce programme d'aménagement nécessite la mobilisation d'un emprunt de 8 000 000 €. A cette fin, il a été mis en place par la SPL une consultation d'emprunts auprès de différents établissements financiers et 3 offres ont été reçues.

Les élus métropolitains ont décidé d'accorder à la SPL Vallée Idéale Développement la garantie solidaire d'Amiens Métropole à hauteur de 80% (conformément à la législation en vigueur en matière d'opérations

d'aménagement), pour le remboursement du prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France, pour un montant de 2 000 000 € soit 1 600 000 € garanti par la collectivité.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir avec la SPL.

***Adopté à l'unanimité***

**47 - Amiens. ZAC Gare la Vallée. SPL Vallée Idéale Développement. Emprunt auprès de la Banque Postale .Garantie d'emprunt. Convention.**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Gare La Vallée, la SPL Vallée Idéale Développement a mis en place une consultation d'emprunt de 8 000 000 €d auprès de différents établissements financiers et 3 offres ont été reçues.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la demande de la société publique en lui accordant à hauteur de 80% (conformément à la législation en vigueur en matière d'opérations d'aménagement) la garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt contracté auprès de la Banque Postale pour 5 000 000 € soit 4 000 000 € garantis par la collectivité.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir avec la SPL.

***Adopté à l'unanimité***

**48 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. SPL Vallée idéale Développement. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'emprunt. Convention.**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Gare La Vallée, la SPL Vallée Idéale Développement a mis en place une consultation d'emprunt de 8 000 000 € auprès de différents établissements financiers et 3 offres ont été reçues.

La communauté d'agglomération a répondu favorablement à la demande de la société publique en lui accordant à hauteur de 80% (conformément à la législation en vigueur en matière d'opérations d'aménagement) la garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour 1 000 000 €, soit 800 000 € garantis par la collectivité.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir avec la SPL.

**Observation** : M. DUFOUR n'a pas pris part au vote

***Adopté à l'unanimité***

**49 - UGAP. Convention partenariale 2020-2022.**

Le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la convention partenariale avec l'UGAP, qui permet à Amiens Métropole d'intégrer le groupement d'achat partenarial conduit par la Métropole Européenne de Lille (MEL), composé des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme et de la région des Hauts-de-France. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales des Hauts-de-France.

***Adopté à l'unanimité***

**50 - ZAC Jules Verne. Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL). Année 2018. Avenant n° 11 à la convention publique d'aménagement.**

L'assemblée délibérante a approuvé le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à la réalisation de la Z.A.C. Jules Verne pour l'année 2018, établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Amiens Picardie et a approuvé l'avenant n°11 qui fixe le montant prévisionnel de la participation d'Amiens Métropole à 1 200 412 €. Monsieur le Président a été autorisé à signer cet avenant.

***Adopté à l'unanimité***

**51 - Attribution de compensation au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Approbation.**

Le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été créé en février 2018. Parmi les compétences exercées ou les actions d'intérêt communautaire définies figurent la réalisation du Plan Climat Energie Territorial (PCAET), et des actions en matière de développement économique, d'emplois et d'insertion. En conséquence, le transfert de ces compétences entraîne le transfert de personnel chargé de leur mise en œuvre. 4 agents d'Amiens Métropole sont concernés par le transfert au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs. Les membres du conseil ont approuvé l'attribution d'une compensation à verser au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain pour un montant de 233 450 €

*Adopté à l'unanimité*

**52 - Sains-en-Amiénois. RD7. Aménagements de traverse d'agglomération. Convention technique et financière avec le Département de la Somme.**

Amiens Métropole prévoit en 2020 la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite du quai Bus La Chaussée, sur la commune de Sains-en-Amiénois.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 33 333,33 € HT soit 40 000 € TTC et ces travaux se situant sur une route départementale (RD 7), le conseil a approuvé la convention technique et financière établie entre le Département de la Somme et Amiens Métropole pour valider les modalités d'intervention et d'entretien ultérieur et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**53 - Projet Pôle Images Vallée Idéale. Contrat de prestation de services à la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Approbation.**

L'aménagement de la ZAC Gare la Vallée, la réhabilitation de la Halle Freyssinet et l'appel à projets « 70' » de la filiale immobilière du groupe La Poste sur l'ancienne Plateforme Industrielle Courrier offrent l'opportunité pour la collectivité de réaliser un projet artistique, culturel, au potentiel économique fort tout en proposant une offre de formation innovante et un lieu de rencontre à la croisée des publics. La collectivité a par ailleurs fait le choix de valoriser la filière "Arts visuels", en plein essor, pour en faire une filière d'excellence tout en permettant de distinguer sa politique culturelle, à l'instar des travaux opérés par l'association On a marché sur la Bulle, notamment dans l'organisation du réputé « Rendez-vous de la Bande-Dessinée d'Amiens ». C'est dans ce contexte que le projet d'implantation des acteurs travaillant autour de l'image dans les bâtiments de la Halle Freyssinet et de l'ancienne plateforme industrielle Courrier est envisagé. A cette fin, les élus métropolitains ont décidé d'engager un programme d'études techniques et économiques pour la mise aux normes de l'occupation du bâtiment "Plateforme Industrielle Courrier" en confiant un contrat de prestation de services à la SPL Amiens Développement et ont autorisé la signature par Monsieur le Président de ce contrat.

*Adopté à l'unanimité*

**54 - Zénith d'Amiens Métropole. Contrat de délégation de service public. Synthèse des rapports d'activité. Juillet 2015 à Juin 2018.**

Les membres de l'assemblée ont pris acte des rapports d'activités et financiers produits de juillet 2015 à juin 2018 par la société SEM ZAM, délégataire sur la période de 2014-2020 pour la gestion et l'exploitation du Zénith d'Amiens Métropole.

*dont acte*

**55 - Amiens. Parc zoologique. Service de restauration. Contrat de Concession de Service Public. Choix du délégataire.**

Dans le cadre du projet de développement et de rénovation du parc zoologique, un service de restauration sera proposé aux visiteurs. Considérant que la gestion d'un restaurant est un métier spécifique et en

application de la législation en vigueur, Amiens Métropole a décidé le 15 mars 2018 de déléguer l'exploitation du restaurant le Pavillon bleu, du snack Le Carbet et de la vente ambulante au sein du parc zoologique à une société privée. Après analyse de sa candidature, la communauté d'agglomération a approuvé le choix de la société Pavillon&Co en qualité de concessionnaire pour l'exploitation du restaurant. et a approuvé le contrat de concession de service public et ses annexes.

**Adopté à l'unanimité**

**56 - Amiens. Développement et rénovation du parc zoologique. Convention de mécénat avec la Société Hubert Callec.**

Le budget alloué au développement et à la rénovation du par zoologique, bien qu'important, n'a pas permis d'installer un pont pour l'accès de l'espace pique-nique vers la grange australienne, un autre pont pour l'accès à la cuisine et aux vestiaires des soigneurs et la fabrication et la pose d'un totem en béton « Zoo » signalant l'entrée du parc. La société Hubert Callec a souhaité s'impliquer dans ce projet en effectuant un don estimé à 86 967, 28 € HT, permettant la réalisation de ces 3 aménagements manquants. Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mécénat et autorisé Monsieur le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**57 - Associations culturelles et patrimoniales. Subventions complémentaires de fonctionnement et aides aux projets. Année 2020. Conventions.**

La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

Pour 2020, l'assemblée délibérante a attribué les subventions pour un montant total de 763 500 € au profit des associations listées à l'article 1 de la délibération qui lui a été communiquée, a approuvé les conventions s'y référant et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

<b>A1 / Aide au programme d'activité des structures à rayonnement national et/ou régional</b>	
On a marché sur la bulle	35 000
<b>A2 / Aide au programme d'activité des structures d'enseignement artistique</b>	
Cantabile Poulainville	21 000
Ecole Avenir Musical Cheminots Longueau	9 000
Ecole de Musique Amadeus Boves	50 000
Ecole de musique Saint Pierre	50 000
Institut Musicologique de Saint Acheul	45 000
Mozart en Herbe de Pont de Metz	9 000
Musique En Herbe	40 000
Pôle Activité Musical de Dury	21 000
Preludieto Saleux	9 000
Val de Selle Music	26 000
<b>A3 / Aide au programme d'activité des équipements de proximité</b>	
Centre Culturel Léo Lagrange	10 000
<b>B1 / Théâtre, Danse, Cirque et arts de la Rue</b>	
Compagnie Bastion pirates	4 000
Compagnie Correspondance	2 000
Compagnie de la main d'oeuvre	20 000
Le Kollektif singulier	8 000

Le Théâtre des turbulences	5 000
Les Pétards Mouilles	4 000
Papaveracées Productions	10 000
Zic Zazou	5 000
<b>B2 / Musique</b>	
Association l'Art en scène	1 000
Constellation Nordique	2 000
La Mais <sup>o</sup> n	7 000
Shine ! Prod	5 000
Shine ! Prod	3 000
Sycomore	2 500
Violet set records	7 000
Y'a comme un lézard	6 000
<b>B3 / Arts Visuels</b>	
Association pour le développement de l'art contemporain	4 000
Les Faquins	1 000
<b>B4 / Edition et écriture</b>	
Agence régionale de la langue Picarde	2 000
Cours toujours	8 000
La chouette imprévue	4 000
<b>B5 / Expérimentation et recherche</b>	
Association Arts et mouvement en Picardie	9 000
Ccompagnie Yaena	2 000
PAL SUP (Association pour l'étude et la sauvegarde des gisements du Paléolithique supérieur ancien dans le nord de la France)	3 000
La Machinerie	2 000
Trema	8 000
<b>C2 / Temps forts métropolitains</b>	
ACIP	3 000
Au dessus des toits-Radio campus	3 000
Balbibus	1 500
Brass Action	18 000
CAPS (Culture Animation Prévention et Sport)	2 000
Ciét Carter Day Block Party	6 000
Cité Carter Witches Week	5 000
Comité des Fêtes de Thézy Glimont	1500
Compagnie Le Poulailier	7 000
Harmonie Saint Pierre	7 500
La Fabrique d'images	A
La maison du colonel	6 500
Tas de Sable	20 000
Les enfants de Monsieur Croche	3 000
MIEL	3 000
Nuits du Rire	40 000
Orchestre de Cuivre d'Amiens - Brass Band	2 000
Orchestre à vent Amadeus	1 000

Robin des arts	1 000
<b>C3 / Résidences sur le territoire métropolitain</b>	
Association tous en mouvement	10 000
Cabaret Grabuge	4 000
C'interscribo	12 000
Compagnie Art tout chaud	35 000
Compagnie Yaena	10 000
Le Slip/ Chapelle Théâtre	2 000
Compagnie Issue de secours	12 000
Compagnie du Berger	16 000
Superamas	15 000
<b>D2 / Projets innovants d'éducation artistique</b>	
Bulldog Association Audiovisuelle	7 000
Compagnie P14	2 500
JCA ciné St Leu	4 000
Fondation d'Auteuil- Maison des familles d'Amiens	4 000
Maison de l'Architecture des Hauts-de-France	500
Ombelliscience	15 000
Tas de Sable	9 000
Le Théâtre Charnière	6 000
Prolifik Records	5 000
Zebulon	2 500

**Observation** : Mme DOURNEL GARAT n'a pas pris part au vote

*Adopté à l'unanimité*

**58 - Le Safran. Sollicitation de subventions auprès de l'Etat-DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme, de l'Office National de Diffusion Artistique et de l'Office Artistique de la Régions Nouvelle Aquitaine. Année 2020.**

Les membres de l'assemblée ont autorisé la collectivité à déposer, pour l'établissement Le Safran, des demandes de subvention auprès de l'État-DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental de la Somme, de l'Office National de Diffusion Artistique et de l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine. Ces subventions permettront d'accompagner Le Safran dans la mise en place des 6 projets détaillés dans la délibération pour une recette globale attendue d'environ 327 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

**59 - 800 ans de la Cathédrale Notre Dame d'Amiens. Programmation 2020. On a marché sur la bulle. EPCC Cirque. Convention. Avenant.**

Dans le cadre des célébrations des 800 ans de la Cathédrale Notre Dame d'Amiens, le conseil a approuvé la répartition de 145 500€ telle que détaillée dans la délibération et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention et l'avenant y afférents.

PARTENAIRES	PROJETS	DATE DE L'ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION
UPJV	Journées d'études, colloques et expositions		12 900 euros
	Colloque « Amiens, le rayonnement d'une cathédrale »	Feb.20	1000

UPJV	Partenariat UPJV, Sté des Antiquaires de Picardie, Académie Arts et Lettres, Amis de la cathédrale		
	<b>Les couleurs de Notre Dame d'Amiens</b> Exposition des œuvres du peintre Philippe Thibaut	<b>Fév.20</b>	<b>500</b>
	<b>« Les Labiles Labyrinthes d'Ibticem Mostfa, anamorphoses du labyrinthe de la Cathédrale d'Amiens »</b> Projet d'exposition – lecture – concert dans la chapelle d'hiver de la cathédrale d'Amiens	<b>Mars. 20</b>	<b>1400</b>
	<b>Représentations de la cathédrale d'Amiens : du trait au pixel.</b> Exposition « Modèle numérique de la cathédrale d'Amiens » du laboratoire Modélisation, Information & Système dans le cadre des 10 ans de la numérisation de la cathédrale sur la thématique de la mesure	<b>Mai- dec.20</b>	<b>3000</b>
	<b>Journées d'études « Notre-Dame : la cathédrale et l'évènement »</b>	<b>15 oct.20</b>	<b>600</b>
	<b>Colloque International « Les stalles de la cathédrale d'Amiens – 500 ans »</b> 3 jours consacrés aux stalles de la cathédrale d'Amiens (un colloque de 2 jours) - Logis du Roy	<b>Nov.20</b>	<b>5000</b>
	<b>Journée d'études « Stalles, Sièges et Chaires » : autour des stalles de la cathédrale d'Amiens</b>	<b>19 nov.20</b>	<b>1400</b>
	<b>Equipes artistiques</b>	<b>Propositions pluridisciplinaires</b>	
Jacques Leclercq, artiste	<b>800 ans à ciel ouvert</b> – Constellation de Cottenchy, œuvre de Land Art + Tentures des bleus de la waide + exposition de photographies	<b>Janv.20</b>	<b>8000</b>
Association Ilse et Pierre Garnier	<b>Le temps des cathédrales et ses métamorphoses dans l'œuvre d'Ilse et Pierre Garnier. Journée d'étude.</b> Notre –Dame d'Amiens vue par Ilse et Pierre Garnier à la Maison du théâtre	<b>Mars.20</b>	<b>600</b>
Maison de l'architecture	<b>EXPOSITION / ATELIER SCOLAIRE « Dessins de la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens » par François-Xavier LEGENNE</b>	<b>Janv- mars.20</b>	<b>1500</b>
Orchestre universitaire de Picardie	<b>De la Terre jusqu'au Ciel – Concert Orchestre Universitaire de Picardie</b>	<b>21 mars.20</b>	<b>2000</b>
Collectif Elidée	<b>#CATHEDRALE #800ANS</b>	<b>Avr.20</b>	<b>5500</b>

	<b>#REGARDS CROISÉS</b> Exposition d'art contemporain présentée aux archives départementales de la Somme		
Agence régionale de la langue picarde	<b>Trésors spirituels de la langue picarde</b> Les mots précieux de la cathédrale	<b>Mars- juill.20</b>	<b>3000</b>
On a Marché sur la Bulle	<b>Une cathédrale en bande dessinées</b> Commande de création artistique d'originaux d'illustrateurs en lien avec la cathédrale et organisation de 2 expositions temporaires	<b>Juin.20</b>	<b>50 000</b>
Cie la Camphinoise	<b>La Cathédrale d'Amiens : son histoire est aussi la vôtre</b> Comment construire une cathédrale ? (proposition théâtre + vraies/fausses conférences en ouverture)	<b>Oct.20</b>	<b>7000</b>
Cirque	<b>La confiance des Oiseaux de passage – Commandos poétiques</b>	<b>Nov.20</b>	<b>55 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>145 500</b>

*Adopté à l'unanimité*

**60 - Bibliothèque Louis Aragon. Réfection complète des verrières du bâtiment central. Autorisations administratives. Mobilisation de financements extérieurs.**

En raison de la vétusté des verrières en polycarbonate du bâtiment central de la bibliothèque Louis Aragon, de nombreuses fuites sont occasionnées en période d'intempéries. Afin de remédier à ces désagréments et d'améliorer les conditions d'accueil du public, les élus de la Métropole ont approuvé la réfection urgente de ces verrières dont le coût est estimé à 89 468 € HT soit 107 362 € TTC.

Monsieur le Président a été autorisé à déposer les autorisations administratives pour ces travaux et à solliciter les partenaires financiers extérieurs susceptibles de soutenir financièrement cette réfection. L'Etat au titre des crédits 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités, pourrait intervenir à hauteur de 80% maximum du coût total HT.

*Adopté à l'unanimité*

**61 - La Briqueterie. Déclaration d'intérêt communautaire de la parcelle et du bâtiment et mise à disposition des locaux de stockage. Convention.**

Depuis 1993, la ville d'Amiens met à disposition du collectif associatif La Briqueterie d'anciens locaux de la caserne Friant. Pour être conforme aux normes, le bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation et de réaménagement lourds estimés à 1 636 000 € TTC. S'agissant de développement culturel, les membres du conseil ont d'une part acté la déclaration d'intérêt communautaire de la parcelle AA section AX et des bâtiments qui y sont implantés et d'autre part approuvé le projet de convention de mise à disposition de locaux de stockage et autorisé Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à l'opération.

*Adopté à l'unanimité*

**62 - Musée de Picardie. Mise au tombeau, relief amiénois dernier quart du XVIe siècle. Convention de dépôt entrant avec le Musée de la Ville du Mans.**

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de dépôt entre Amiens Métropole et le Musée Tessé (Le Mans), pour le prêt d'un relief "Mise au tombeau", en bois sculpté daté du dernier quart du XVIe siècle pour

une durée de 5 ans, et a autorisé Monsieur le Président à la signer. Le budget nécessaire pour ce projet est estimé à 2 000 TTC.

*Adopté à l'unanimité*

**63 - Musée de Picardie. Tarifs de droits d'entrée, prestations, mises à disposition des espaces, produits de la boutique et droits de reproduction. Année 2020.**

L'assemblée délibérante a actualisé la grille tarifaire pour les droits d'entrées, de prestations, de mises à disposition des espaces, de droits de reproduction et de vente de produits de la boutique du musée d'Amiens à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

TARIFS DES MUSÉES D'AMIENS METROPOLE

BILLETIERIE D'ENTREE ET D'ACTIVITES	2014	2020
<b>Droits d'entrée individuelle au Musée de Picardie</b>		
Entrée Plein tarif (Collections permanentes + expositions)	5,50 €	7,00 €
Entrée Tarif réduit (Collections permanentes+ expositions)	3,50 €	4,00 €
<b>Droits d'accès individuel aux activités ou manifestations culturelles organisées par le Musée</b>		
Visite thématique et conférence		2,00 €
Evènements spécifique type A		
tarif plein		15,00 €
tarif réduit		10,00 €
Evènements spécifique type B		
tarif plein	8,00 €	10,00 €
tarif réduit	6,50 €	6,00 €
Evènements spécifique type C		
tarif plein		5,00 €
tarif réduit		3,00 €
<b>Droits d'accès aux ateliers</b>		
Atelier individuel adulte / une journée		
tarif plein		15,00 €
tarif réduit		10,00 €
Atelier individuel adulte / 1/2 journée		
tarif plein		8,00 €
tarif réduit		5,00 €
Atelier pour groupe enfants (anniversaire, fête, ...)		100,00 €
Entrée individuelle atelier jeune une journée	16,00 €	12,00 €
Entrée individuelle atelier jeune (1/2 journée)	8,00 €	6,00 €
<b>Abonnement</b>		
Abonnement annuel entrées		25,00 €
Abonnement annuel activités pour les personnes bénéficiant d'une gratuité d'entrée		15,00 €
Abonnement annuel entrées et activités	35,00 €	40,00 €
Abonnement annuel entrées et activités duo	60,00 €	70,00 €
Abonnement annuel enfants activités		15,00 €
<b>Visites guidées pour les groupes (droits d'entrée inclus)</b>		
Groupe de 25 personnes maximum, 2h maximum	62,00 €	150,00 €
Groupe à partir de la 26e personne, second guide, 50 personnes maximum, 2h maximum		200,00 €
Groupe partenaires (tours opérateurs, Comités d'entreprises, ...) de 25 personnes maximum, 2h maximum		100,00 €
Groupe partenaires (tours opérateurs, Comités d'entreprises, ...), à partir de la 26e personne, second guide, 50 personnes maximum, 2h maximum		150,00 €
Groupe du champ social et éducatif, handicap, ou moins de 15 personnes		70,00 €
Groupe scolaire d'Amiens Métropole jusque 30 personnes maximum, 1h30 maximum	62,00 €	70,00 €
Groupe scolaire d'Amiens Métropole jusque 60 personnes maximum, 1h30 maximum		130,00 €
Groupe scolaire hors Amiens Métropole jusque 30 personnes maximum, avec deux guides, 1h30 maximum	62,00 €	80,00 €
Groupe scolaire hors Amiens Métropole jusque 60 personnes maximum, avec deux guides, 1h30 maximum		150,00 €
Groupe centre de loisirs ou centre d'animation jeunesse, maximum 20, 1h maximum		40,00 €
Supplément pour 30 mn supplémentaire, par groupe et par guide		20,00 €
<b>Ateliers pour les groupes (droits d'entrée inclus)</b>		
Groupe adulte de 15 personnes maximum, 2h maximum		150,00 €
Groupe à partir de la 16e personnes, second guide, 2 maximum		200,00 €
Groupe du champ social et éducatif, handicap, ou moins de 15 personnes		70,00 €
Groupe scolaire d'Amiens Métropole jusque 30 personnes maximum, deux intervenants, 2h maximum		165,00 €
Groupe scolaire hors Amiens Métropole jusque 30 personnes maximum, deux intervenants, 2h maximum		180,00 €
Groupe centre de loisirs ou centre d'animation jeunesse, maximum 15, 1h15 maximum		70,00 €
Droit de parole pour guide extérieur (droit d'entrée en sus)	40,00 €	30,00 €

PRODUITS BOUTIQUE		2014	2020
<b>Librairie</b>			
A table ! Boire et manger au gaulois du nord			12,00 €
Albert Maignan			25,00 €
Catalogue de l'expo BUREN			19,00 €
Ce qui demeure est le futur			22,00 €
Coffret des guides			29,00 €
Couleurs d'Italie, couleurs du Nord Peintures étrangères des Musée d'Amiens			42,00 €
Duthoit. Derniers imagiers du Moyen Age			30,00 €
Guide 1 des collections			18,00 €
Guide 2 du musée			12,00 €
Hors-série Beaux Arts			9,00 €
Hors-série Dada			12,00 €
Joan Miro, Femme			8,00 €
La Collection égyptienne du Musée de Picardie			30,00 €
La Marque de ROMÉ Samarobriva (Amiens) et les villes du Nord de la Gaule			30,00 €
Le temps des romains perception mesure et instruments			4,00 €
Léon Lamotte (florilège)			13,00 €
Léon Lamotte (sculpteur et peintre)			15,00 €
Les campagnes gauloises au fil des saisons			15,00 €
Les Collections archéologiques au Musée de Picardie reliée			30,00 €
Les fouilles archéologiques de la citadelle d'Amiens			10,00 €
Les restes de la Méduse			8,00 €
Les Verres antiques du Musée de Picardie			28,50 €
L'histoire de France par les peintures			35,00 €
Manessier en Algérie			23,00 €
Mobile immobile			25,00 €
Peintures Françaises des XVII e et XVIII siècles			38,00 €
Publications Ludiques/pédagogiques - Gamme 1			7,00 €
Publications Ludiques/pédagogiques - Gamme 2			10,00 €
Résolute Bay voyage du jour dans la nuit			23,00 €
Sur la route d'Italie peindre la nature d'Hubert Robert à Corot			29,00 €
Sylvie Fanchon " Rond Point"			8,00 €
Thomas Couture Romantisme malgré lui			19,00 €
Triple chaton			8,00 €
Valerie Favre, Forêts			22,00 €
<b>L'application des dispositions de la Loi du 10 août 1981 sur le prix du livre qui dispose: Le prix de vente au public est fixé par toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres et non pas librement par les détaillants. Par conséquent, un livre neuf doit être proposé à la vente au même prix, quel que soit le réseau de distribution : librairie, grande surface, maison de la presse, point de vente dans les gares. Le principe de prix unique autorise les vendeurs à pratiquer, pour les ventes de livres imprimés neufs aux particuliers, un rabais de 5 % maximum sur le prix fixé par l'éditeur ou l'importateur.</b>			
<b>Jouets</b>			
Jeux de cartes à jouer			9,00 €
Jeux éducatifs - Gamme 1			10,00 €
Jeux éducatifs - Gamme 2			12,00 €
Jeux éducatifs - Gamme 3			15,00 €
Jeux éducatifs - Gamme 4			17,00 €
Puzzle - Taille 1			4,00 €
Puzzle - Taille 2			6,00 €
Puzzle - Taille 3			10,00 €
Peluche Taille 1			6,00 €
Peluche Taille 2			10,00 €
Peluche Taille 3			15,00 €
<b>Magnets / badges</b>			
Badge - Gamme 1			2,50 €
Badge - Gamme 2			4,00 €
Magnets - Taille 1			3,00 €
Magnets - Taille 2			5,00 €
<b>Accessoires / Objets déco</b>			
Bougie parfumée			5,00 €
Dés à coudre			5,00 €
Flacon à panse sphérique			17,00 €
Parapluie Gamme 1			11,00 €
Parapluie Gamme 2			19,00 €
Porte monnaie Gamme 1			5,00 €
Porte monnaie Gamme 2			7,00 €
Porte-clefs Gamme 1			5,00 €
Porte-clefs Gamme 2			8,00 €
Porte-clés Gamme 3			15,00 €

Presse-Papiers Gamme 1		6,00 €
Presse-Papiers Gamme 2		9,00 €
Sac cabas		3,50 €
Sac ECO BAG (réutilisable)		5,00 €
Sac Gamme 1		13,00 €
Sac Gamme 2		16,00 €
Sanglier		25,00 €
Savon artisanal Gamme 1		3,00 €
Savon artisanal Gamme 2		4,50 €
Trousse Gamme 1		7,00 €
Trousse Gamme 2		15,00 €
Verre à résille transparent		35,00 €
Vide Poche		7,00 €
<b>Bijoux</b>		
Accroche - Sac		4,50 €
Bijoux Créateurs Gamme 1		25,00 €
Bijoux Créateurs Gamme 2		35,00 €
Bijoux Fantaisie		9,00 €
Bijoux Reproductions Gamme 1		15,00 €
Bijoux Reproductions Gamme 2		19,00 €
Ébule		10,00 €
Médaille		18,00 €
Miroir de poche		7,00 €
Planche de tatouages éphémères		15,00 €
Tatouage éphémère		3,00 €
<b>Création Musée de Picardie</b>		
Café Musée de Picardie - Boîte de 10 capsules		4,50 €
Café Musée de Picardie - Sachet de 250 g		8,00 €
Monnaie souvenir (pièce et billet)		2,00 €
<b>Papeterie</b>		
Autocollant Gamme 1		0,50 €
Autocollant Gamme 2		1,00 €
Autocollant Gamme 3		3,50 €
Calendrier perpétuel Gamme 1		10,00 €
Calendrier perpétuel Gamme 2		15,00 €
Calendrier perpétuel Gamme 3		20,00 €
Carnet Gamme 1		4,00 €
Carnet Gamme 2		7,00 €
Carnet Gamme 3		9,00 €
Classeur		5,00 €
Crayon de papier Gamme 1		1,50 €
Crayon de papier Gamme 2		2,00 €
Crayon de papier Gamme 3		3,50 €
Crayons de couleurs Gamme 1		4,00 €
Crayons de couleurs Gamme 2		7,00 €
Crayons de couleurs Gamme 3		10,00 €
Crayons feutres Gamme 1		4,50 €
Crayons feutres Gamme 2		7,50 €
Diorama Gamme 1		7,00 €
Diorama Gamme 2		9,00 €
Ensemble d'écriture (agenda, gomme,...)		8,00 €
Lots de 5 cartes doubles		8,00 €
Marque-page Gamme 1		3,00 €
Marque-page Gamme 2		4,00 €
Marque-page Gamme 3		5,00 €
Pochette cadeau		1,90 €
Pot à crayon		5,00 €
Règle écolier		3,50 €
Sac cadeau		3,50 €
Stylo Gamme 1		3,00 €
Stylo Gamme 2		5,00 €
Stylos Gamme 3		7,00 €
<b>Vaisselle</b>		
Gobelet plastique réutilisable		3,00 €
Mug Gamme 1		6,00 €
Mug Gamme 2		10,00 €
Tasse et sous-tasse - Gamme 1 - Création artisanale		16,00 €
Tasse et sous-tasse - Gamme 2 - Création artisanale		20,00 €
Mug Gamme 1 - Création artisanale		21,00 €
Mug Gamme 2 - Création artisanale		25,00 €
Sous-verres		3,00 €

<b>Habillement</b>		
Body Bébé		12,00 €
Casquette personnalisée Gamme 1		12,00 €
Casquette personnalisée Gamme 2		15,00 €
Foulard Gamme 1		18,00 €
Foulard Gamme 2		20,00 €
Foulard Gamme 3		25,00 €
Foulard Gamme 4		50,00 €
T-shirt Enfant		10,00 €
T-shirt Femme		12,00 €
T-shirt Homme		12,00 €
<b>TARIFS DE DROITS DE REPRODUCTION</b>		
<b>Edition</b>		
<b>Tirage</b>		
1/8 page		26,00 €
1/2 page		52,00 €
Double-page		110,00 €
4ème page de couverture		85,00 €
Page intérieure		65,00 €
Couverture		190,00 €
<b>Presse (quotidiens, magazines, périodiques,...)</b>		
<b>Format Vignette (5*7)</b>		
1>5000 exemplaires		25,00 €
>5001 exemplaires		60,00 €
<b>1/2 page</b>		
1>5000 exemplaires		45,00 €
>5001 exemplaires		90,00 €
<b>Page et double page</b>		
1>5000 exemplaires		65,00 €
>5001 exemplaires		135,00 €
<b>4ème de couverture</b>		
1>5000 exemplaires		85,00 €
>5001 exemplaires		210,00 €
<b>Couverture</b>		
1>5000 exemplaires		170,00 €
>5001 exemplaires		290,00 €
<b>Affiche</b>		
<b>40x60 et 80x120</b>		
1>500 exemplaires		170,00 €
>501 exemplaires		320,00 €
<b>120x180</b>		
1>500 exemplaires		325,00 €
>501 exemplaires		635,00 €
<b>300x400</b>		
1>500 exemplaires		640,00 €
>501 exemplaires		1 280,00 €
<b>Multimédia, Internet</b>		
<b>Editions électroniques: CD et DVD</b>		
jusque 10 clichés		125,00 €
au-delà de 10 clichés		25,00 €
<b>Internet 1 an</b>		
jusque 10 clichés		85,00 €
au-delà de 10 clichés		25,00 €
<b>Internet 5 ans</b>		
jusque 10 clichés		110,00 €
au-delà de 10 clichés		45,00 €
<b>Applications smartphones 1 an</b>		
jusque 10 clichés		85,00 €
au-delà de 10 clichés		25,00 €
<b>Applications smartphones 5 ans</b>		
jusque 10 clichés		110,00 €
au-delà de 10 clichés		45,00 €
<b>Produits audiovisuels (pochette, coffret, support CD ou DVD)</b>		
jusque 10 clichés		190,00 €
au-delà de 10 clichés		30,00 €
<b>Editions pédagogiques à caractère non commercial</b>		
jusque 10 clichés		65,00 €
au-delà de 10 clichés		15,00 €
<b>Editions commerciales (agenda, puzzle, timbre, carte postale, pochette CD, ...)</b>		
1>500		95,00 €
501>3000		190,00 €
<b>Utilisations spécifiques</b>		
Publication pour catalogue sommaire d'un artiste		21,00 €
L'édition scientifique, régionale et culturelle, de catalogue d'exposition (prêt d'œuvre), pédagogique à caractère non	11,00 €	15,00 €
Panneau d'exposition - 2 ans		32,00 €
Copiste professionnel / Par copie d'œuvre		32,00 €
Décors de théâtre, documentaire, TV, cinéma		65,00 €
Travaux universitaires, publications gratuites à caractère éducatif, thèse non publiée		Exonération

**Adopté à l'unanimité**

**64 - Réouverture du Musée de Picardie. Projet scientifique et culturel. Approbation.**

La rédaction d'un projet scientifique et culturel est une obligation pour les musées labellisés.

Il s'agit d'un document qui définit la politique globale du musée, ses grandes orientations pour les cinq années à venir, à travers toutes ses missions.

C'est autour de trois grands axes de récit humain, territorial et scientifique, que se développe ce projet et qui vise à faire du musée :

- un lieu de rencontre avec les œuvres, accessible et convivial,
- un lieu de découverte du territoire, vivant et connecté aux autres acteurs culturels,
- un lieu d'ouverture sur le monde et la vitrine d'un travail scientifique à la fois précis et global.

Le conseil a validé ce projet et a autorisé la sollicitation de toutes subventions ou financements auprès des partenaires institutionnels ou privés.

**Adopté à l'unanimité**

**65 - Parcours d'Art Contemporain 2020. 2ème édition. « Art, territoires : créer et habiter ».**

Fort de succès de sa première édition en novembre 2018, la deuxième édition du Parcours d'Art Contemporain se déroulera du 13 novembre au 16 décembre 2020. La manifestation aura pour thème « Art, territoires : créer et habiter » et invitera les publics à découvrir les démarches et propositions d'un ensemble de jeunes créateurs implantés dans les Hauts-de-France.

Ce parcours, intégré pleinement à l'offre touristique du territoire, sera aussi l'occasion de créer de nombreuses rencontres entre les publics et les artistes ainsi que d'engager des découvertes patrimoniales et urbaines.

Le budget de ce Parcours d'Art Contemporain s'élève à 110 000 €, et les services de la DRAC et du Conseil régional Hauts-de-France ayant manifesté un intérêt certain à l'égard de ce projet, les membres de l'assemblée ont autorisé Monsieur le Président à les solliciter financièrement par le biais de demandes de subvention.

**Adopté à l'unanimité**

**66 - Zénith d'Amiens Métropole. Délégation de Service Public. Choix du délégataire.**

Le conseil de la Métropole a décidé d'attribuer le contrat de Délégation de Service Public du Zénith d'Amiens Métropole à la société SEM ZAM, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Monsieur le Président a été autorisé à signer ce contrat d'affermage d'une durée de 8 ans.

**Observations :** M. HADOUX, M. MOLLIENS et M. MERCUZOT n'ont pas pris part au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**67 - Poulainville. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation du domaine public de la bibliothèque.**

Depuis 2007, la commune de Poulainville ne perçoit plus de défraiement pour des prestations qu'elle effectue pour le compte d'Amiens Métropole. Toutefois elle a ouvert, en 2016, une bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école jouxtant la mairie, située rue de l'Église et cadastrée AB 62.

La communauté d'agglomération a approuvé la convention qui définit les modalités de remboursement par Amiens Métropole des dépenses de fonctionnement de cet équipement (nettoyage et fluides), ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public pour cet établissement et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité**

**68 - Saint-Vaast-en-Chaussée. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.**

Les membres du conseil ont approuvé la convention à intervenir avec la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée qui acte le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le

compte d'Amiens Métropole, notamment pour l'entretien des équipements sportifs (tonte du terrain de football et des abords, traçage, nettoyage et entretien des vestiaires, taille des haies, ...). Le remboursement sera de 11 973,33 € pour l'année 2018 comme pour l'année 2019. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

**69 - Rivery. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n° 1.**

En date du 4 juillet 2019, le conseil métropolitain a dénoncé l'intérêt communautaire du terrain de pétanque, situé place du jeu de boule à Rivery.

De fait, les élus métropolitains ont approuvé l'avenant à la convention de remboursement au titre de l'entretien des équipements sportifs métropolitains intervenu avec la commune de Rivery, permettant d'ajuster le montant de l'allocation à verser à la commune pour l'année 2019 et ont autorisé Monsieur le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

**70 - Allonville. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.**

Le conseil a approuvé la convention à intervenir avec la commune d'Allonville qui acte le remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte d'Amiens Métropole, notamment pour la construction de nouveaux vestiaires de foot en 2017 et pour le transfert de la bibliothèque en 2016. Le remboursement sera de 5 713,99 € pour l'année 2019. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

**71 - Allonville. Bail emphytéotique et prêt d'usage entre la SIP, la commune d'Allonville et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Avenant n°1.**

La SIP a pris bail d'un ensemble immobilier situé à Allonville, dans lequel ont été réalisés des logements à usage locatif. Un prêt à usage est venu compléter ce bail portant sur un local au sein de cet ensemble immobilier destiné initialement à une salle de réunion pour la commune puis transformé en bibliothèque. La compétence Culture étant portée par Amiens Métropole, l'assemblée délibérante a décidé de substituer la communauté d'agglomération à la commune dans le bail et le prêt d'usage et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

**72 - Amiens. Pôle associatif 10 avenue de la Paix. Bail civil au profit d'Amiens Métropole.**

La Ville d'Amiens a mis à disposition d'Amiens Métropole deux logements à titre gratuit, dans le pôle associatif situé 10 avenue de la Paix, destinés à accueillir les artistes en résidence et qui interviennent au Centre Culturel Le Safran. Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention se référant à cette mise à disposition et ont autorisé Monsieur le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

**73 - Amiens Université Club Plongée. Mise à disposition d'un local technique. Convention.**

L'Amiens Université Club-Plongée a besoin d'un local technique afin d'y installer le compresseur permettant le rechargement des bouteilles de plongée qui doivent être stockées tout comme le petit matériel : les gilets, détendeurs, masques, tubas.

Le conseil d'Amiens Métropole a répondu favorablement à sa demande en approuvant la mise à disposition d'un local de 13m<sup>2</sup> adapté à ses besoins au sein du centre sportif Georges Vallerey (rue Alexandre DUMAS à Amiens). Une convention d'occupation du domaine public sera conclue gracieusement à titre précaire, à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022 sans droit de reconduction.

Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

**74 - Manifestations et évènements sportifs. Subventions. Année 2020. 1ère répartition. Conventions. Avenants.**

Les membres du conseil ont approuvé la première répartition des subventions 2020 pour les manifestations et évènements sportifs et dont le détail est repris ci-après ont autorisé Monsieur le Président à signer les conventions et avenants correspondants.

Le montant total de cette première répartition représente une dépense de 94 600€.

<b><u>COURIR LA JULES VERNE</u></b> Pour l'organisation de Courir la Jules Verne	<b>25 000 €</b>
<b><u>AMIENS UNIVERSITE CLUB ATHLETISME</u></b> Pour l'organisation du Meeting de sauts en hauteur et du Meeting national d'athlétisme 1 <sup>ère</sup> Division.	<b>17 000 €</b>
<b><u>AMIENS ATHLETIC CLUB TENNIS</u></b> Pour l'organisation du Tournoi International Féminin et d'une étape du National du Tournoi de tennis en Fauteuil	<b>13 000 €</b>
<b><u>UNION SPORTIVE CAMON</u></b> Pour l'organisation du Tournoi International de football U15	<b>6 000 €</b>
<b><u>AMIENS SPORTING CLUB BASKET BALL</u></b> Pour l'organisation de l'Euro Basket U15	<b>5 000 €</b>
<b><u>AMIENS METROPOLE NATATION</u></b> Pour l'organisation du Meeting National des Hortillons	<b>3 000 €</b>
<b><u>CERCLE D'ESCRIME AMIENS METROPOLE</u></b> Pour l'organisation du Championnat de France épée moins de 20 ans	<b>2 500 €</b>
<b><u>AMIENS SPORT TENNIS DE TABLE</u></b> Pour l'organisation du National de Tennis de table.	<b>2 000 €</b>
<b><u>GOLF CLUB D'AMIENS</u></b> Pour l'organisation du Grand Prix d'Amiens Métropole	<b>3 500 €</b>
<b><u>AMIENS PATINAGE CLUB</u></b> Pour l'organisation d'une Epreuve du Tournoi de l'Equipe de France de Patinage artistique	<b>1 000 €</b>
<b><u>HANDBALL CLUB DE SALOUEL</u></b> Pour l'organisation du 4 <sup>ème</sup> Tournoi « phénoménale » masculin et féminin	<b>1 000 €</b>
<b><u>SOCIETE DES COURSES AMIENS</u></b> Pour l'organisation du Grand Prix de la Ville d'Amiens (8 000 €) et du Grand Prix d'Amiens Métropole (7 600 €).	<b>15 600 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur DUFLOT a terminé son intervention en encourageant les Gothiques pour la finale de la Coupe de France de hockey sur glace qui les opposera aux Dragons rouennais ce dimanche à Paris.

**75 - Vœux. Questions orales.**

En l'absence de vœu / question orale et avant de lever la séance, s'agissant de la dernière réunion du conseil métropolitain de la mandature, Monsieur le Président a tenu à remercier les vice-présidentes et vice-présidents et pour leur implication dans la gestion des dossiers ainsi que tous les membres de l'assemblée mais aussi les membres de l'administration métropolitaine.

Monsieur le Président a levé la séance à 21h09.

Alain GEST

Président  
